

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PIERRE DEPOID

Chronique de démographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 79 (1938), p. 257-263

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1938__79_257_0

© Société de statistique de Paris, 1938, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

I. — Mouvement de la population en France. Comparaison avec l'étranger (1).

a) Voici les résultats pour la France, dans ces quatre dernières années ainsi qu'en 1921 et 1913 :

Années	Mil- lions d'ha- bitants	Nombre total des					Proportions pour 10.000 hab.		
		Ma- riages	Di- vorces	Enfants déclarés vivants	Décès au total	Décès de moins d'un an	Nouveaux mariés	Enfants de- clares vivants	Décès au total
1937 (a) . .	41,9	274.122	23.614	616.863	628.603	40.084	131	147	150
1936 (a) . .	41,9	279.743	21.987	630.059	642.139	42.243	134	150	153
1935	41,9	284.895	21.004	640.527	658.379	44.247	136	153	157
1934	41,9	298.482	20.414	677.878	634.073	47.075	142	162	151
1921	39,2	455.543	32.472	811.776	693.125	94.917	232	207	177
1913	41,7	312.036	15.372	790.355	731.441	90.154	150	190	175

(a) Résultats provisoires.

Les résultats de 1937 sont très défavorables et sont loin d'indiquer une tendance à l'amélioration : c'est en effet la troisième année consécutive qu'on enregistre en France des excédents de décès : celui-ci s'est élevé à 11.740 en 1937 au lieu de 12.080 en 1936. La situation ne se maintient stationnaire que grâce à une réduction de la mortalité (13.500 décès en moins en 1937 que dans l'année immédiatement précédente) qui a pu compenser la diminution continue de la natalité : 617.000 enfants déclarés vivants en 1937 au lieu de 630.000 en 1936. Le nombre des mariages a également diminué, d'une année à la suivante, de 6.000 environ. Au contraire, le nombre des divorces a augmenté de 22.000 à 23.600. Parallèlement à la baisse de la natalité, le nombre des décès d'enfants âgés de moins d'un an a diminué de 42.200 en 1936 à 40.100 environ en 1937.

La proportion pour 10.000 habitants des nouveaux mariés, 131 en 1937, est la plus basse que l'on ait constatée depuis 1919. La proportion pour 10.000 habitants des enfants déclarés vivants, 147 en 1937, est la plus faible que l'on ait enregistrée depuis le début des statistiques de l'état civil en France; mais le taux de mortalité, 150 décès pour 10.000 habitants en 1937, est également le plus bas constaté jusqu'à ce jour. Sur 1.000 enfants déclarés vivants, 65 sont décédés avant d'avoir accompli leur première année de vie.

(1) *Journal officiel* du 5 juin 1938.

b) Résultats les plus récents pour quelques pays européens.

(Année 1937, sauf indication contraire.)

Pays	Milliers de			Prop. pour 10.000 habitants des			Décès de moins d'un an p. 1.000 nés vivants
	Mariages	Nés vivants	Décédés	Nouveaux mariés	Nés vivants	Décédés	
Angleterre.	358	611	510	174	149	124	57
Écosse	38	88	69	154	176	139	80
Irlande	23	82	64	107	195	153	73
Danemark.	"	"	"	"	"	"	"
Norvège.	24	44	30	165	153	103	44 (b)
Suède.	"	"	"	"	"	"	"
Pologne.	276	856	482	160	249	140	136
Tchécoslovaquie . .	126	263	202	166	172	133	122
Hongrie.	79	178	127	176	197	141	135
Autriche	46	86	90	137	128	134	94 (a)
Allemagne.	619	1.275	793	182	188	117	64
Suisse.	30	62	47	145	150	113	"
Pays-Bas	66	170	76	154	198	88	38
Belgique	63	126	106	152	151	127	80
Portugal	"	"	"	"	"	"	"
Italie.	374	985	615	173	228	142	110
Bulgarie.	51	150	84	161	239	134	149
Roumanie (a) . . .	177	609	382	183	315	198	175
Japon (a)	549	2.102	1.230	156	299	175	117
Canada (a)	81	220	107	147	200	97	66
États-Unis	"	"	"	"	"	"	"
Australie	"	"	"	"	"	"	"

(a) En 1936. — (b) En 1935.

Tous les pays figurant au tableau ci-dessus, sauf l'Autriche, ont fourni des excédents plus ou moins importants de naissances en 1937, alors qu'en France les décès surpassent de 12.000 le nombre des naissances.

La proportion des nouveaux mariés pour 10.000 habitants n'a été plus faible qu'en France que dans l'Irlande, alors qu'il y a quelques années la France possédait un des taux les plus élevés d'Europe.

En 1937, le nombre relatif des enfants déclarés vivants pour 10.000 habitants est plus élevé en France qu'en Autriche et en Suède; l'année précédente, l'Angleterre et la Norvège se classaient également après notre pays, mais la situation de ces États s'est légèrement améliorée à ce point de vue, tandis que la nôtre continuait à empirer. De 1936 à 1937, la natalité s'est aussi accrue en Italie.

La proportion des décédés de la France n'est surpassée en Europe que dans la péninsule ibérique et dans les pays balkaniques. Mais, du fait de la distribution des habitants suivant l'âge, variable avec les pays, ces coefficients ne doivent être utilisés qu'avec d'importantes réserves.

II. — Migration des ouvriers étrangers en France.

Voici les résultats provisoires de l'année 1937 fournis par le service de la main-d'œuvre étrangère. On a rappelé la valeur de l'immigration apparente nette en 1936 :

Nationalité	Année 1937			Année 1936	
	Ouvriers étrangers entrés			Ouvriers étrangers rapatriés	Immigration nette apparente
	Industrie	Agriculture	Total		
Belges	9.468	15.893	25.361	8.506	+ 16.855
Italiens	330	3.583	3.913	2.512	+ 1.401
Tchécoslovaques . .	893	3.817	4.710	3.995	+ 715
Polonais.	1.635	22.553	24.188	2.893	+ 21.295
Yougoslaves.	199	7.586	7.785	1.517	+ 6.268
Divers	1.472	476	1.948	1.104	+ 844
Totaux	13.997	53.908	67.905	20.527	+ 47.378
					— 5.436

Les ouvriers étrangers entrés pour l'agriculture sont ceux qui ont été contrôlés; les autorisations d'entrées ont un total beaucoup plus élevé, 77.202, parmi lesquels plus de 6.000 Espagnols ne figurant pas dans la statistique des contrôles. Après deux années ayant présenté des excédents de sorties sur les entrées, on a observé en 1937 une immigration nette de 47.000 travailleurs, nombre supérieur à tous ceux enregistrés depuis 1930. Le tableau ci-après résume les statistiques établies par le ministère du Travail depuis 1922 :

Années	Milliers d'ouvriers étrangers		Immigration nette apparente (en milliers)	Années	Milliers d'ouvriers étrangers		Immigration nette apparente (en milliers)
	Entrés	Sortis			Entrés	Sortis	
1922	182	50	+ 132	1930	222	44	+ 178
1923	263	60	+ 203	1931	102	93	+ 9
1924	265	48	+ 217	1932	69	108	— 39
1925	176	54	+ 122	1933	75	49	+ 26
1926	162	49	+ 113	1934	71	40	+ 31
1927	64	90	— 26	1935	56	67	— 11
1928	98	54	+ 44	1936	41	46	— 5
1929	179	39	+ 140	1937	68	21	+ 47
				Totaux . .	2.093	912	+ 1.181

■ Mais ces nombres ne peuvent donner qu'une idée très imparfaite des mouvements migratoires entre la France et l'étranger et de leur balance. De 1931 à 1935, par exemple, ils montrent un excédent de 16.000 entrées environ; mais la comparaison des résultats des recensements, du mouvement de la population fait, au contraire, ressortir un excédent d'émigration totale nette d'environ 105.000 personnes.

Indigènes algériens embarqués pour la France et retournés en Algérie.

On doit adjoindre aux travailleurs étrangers proprement dits les indigènes de l'Afrique du Nord, dont les mouvements migratoires sont suivis par le ministère de l'Intérieur.

Années	Milliers		Immigration nette apparente (milliers)	Années	Milliers		Migration nette apparente (milliers)
	Arrivées	Départs			Arrivées	Départs	
1923. . . .	69,6	51,9	+ 17,7	1931. . .	20,8	33,0	— 12,2
1924. . . .	71,4	57,5	+ 13,9	1932. . .	15,0	14,5	+ 0,5
1925. . . .	24,8	36,3	— 11,5	1933. . .	16,9	15,1	+ 1,8
1926. . . .	48,7	35,1	+ 13,6	1934. . .	11,9	15,3	— 3,4
1927. . . .	21,5	36,1	— 14,6	1935. . .	13,9	11,8	+ 2,1
1928. . . .	39,7	25,0	+ 14,7	1936. . .	27,2	11,3	+ 15,9
1929. . . .	42,9	42,2	+ 0,7	1937. . .	45,8	25,6	+ 20,2
1930. . . .	40,3	44,9	— 4,6				
				Totaux. .	510,4	455,6	+ 54,8

Le mouvement a repris de l'importance depuis 1936 : l'excédent des arrivées sur les départs en 1937 est le plus élevé que l'on ait enregistré depuis la fin de la guerre.

III. — *Prochains recensements.*

1. U. R. S. S. — Le Conseil des Commissaires du peuple a décidé d'annuler les opérations du recensement de la population du 6 janvier 1937; celui-ci, ayant été effectué d'une manière grossière et sans tenir compte des instructions gouvernementales, aurait donné des résultats très inférieurs aux prévisions. Mais, s'il est possible que le dénombrement ait été effectué d'une manière incomplète, l'écart avec les prévisions peut également recevoir d'autres explications : les résultats du recensement de 1926 ainsi que les évaluations des excédents annuels de naissances faites depuis cette époque étaient peut-être supérieures à la réalité. Un nouveau recensement doit être organisé en janvier 1939.

2. *États-Unis* (1). — Un projet de loi, préparé par le Bureau du Census et actuellement soumis à l'approbation du Congrès, prévoit que désormais le recensement décennal de la population, de l'emploi, des maisons, de l'agriculture, de l'irrigation, du drainage et de l'horticulture réalisé au cours des années dont le millésime se termine par un zéro sera complété par un recensement de la population et de l'agriculture qui s'effectuera au cours des années se terminant par un 5. De la sorte, le dénombrement de la population deviendrait quinquennal. En outre, un recensement de l'industrie et du commerce serait réalisé tous les cinq ans à partir de 1943; il remplacerait le « census » biennal actuel des manufactures et serait complété par une enquête annuelle présentant un caractère limité.

IV. — Résultats de recensements récents.

1. *Colonies françaises*. — Dans la précédente chronique, on a fait connaître la plupart des résultats des dénombrements effectués en 1936 dans les possessions françaises. Voici quelques résultats complémentaires :

Martinique. — Au 1^{er} juillet 1936, la population s'élevait à 246.712 habitants au lieu de 234.505 en 1931. Sur ce total, le nombre des étrangers est de 1.147. La population municipale (244.234 habitants) comprend 106.237 enfants de 0 à 19 ans, 118.632 adultes de 20 à 59 ans et 19.365 vieillards de 60 ans et plus. Les communes les plus peuplées sont Fort-de-France (50.110 habitants) et le Lamentin (16.918 habitants).

Établissements en Océanie. — Au 4 mai 1936, la population totale était de 43.962 habitants (39.713 en 1931) comprenant : 6.412 Français, 19.367 Océaniens citoyens français, 12.360 Océaniens sujets français, 4.569 Chinois et 1.254 étrangers de nationalités diverses.

Nouvelles-Hébrides. — Elles renfermaient, en 1936, 49.585 habitants dont 47.386 indigènes, 1.940 Français (dont 750 nationaux, 1.075 Tonkinois et 115 étrangers ayant opté pour la France) et 259 Anglais (202 nationaux et 57 étrangers ayant opté).

2. *Afrique du Sud*. — Le recensement général effectué le 5 mai 1936 a fourni les résultats provisoires ci-dessous, que l'on a rapprochés des données correspondantes antérieures :

	Population totale		Population européenne seule.		
	1936	1921	1935	1931	1921
	(Nombres en milliers.)				
Le Cap	3.529	2.783	791	749	651
Natal	1.947	1.429	191	178	137
Transvaal . .	3.341	2.088	821	696	543
Orange	772	629	201	205	180
UNION . . .	9.589	6.929	2.004	1.828	1.511

Villes principales (en milliers d'habitants) :

	1936		1921	
	Villes	Villes et faubourgs	Villes	Villes et faubourgs
Johannesburg	475	519	283	289
Le Cap	296	335	209	221
Durban	240	260	153	164
Prétoria	108	129	69	74
Port-Elizabeth	99	110	51	53

En outre, le dénombrement de 1936 a donné les résultats suivants pour les territoires placés sous l'administration de l'Union sud-africaine : Sud-Ouest africain

(1) D'après le *Journal of the American Statistical Association*, mars 1938, p. 230.

(mandat), 359.000, dont 31.000 Européens; Basutoland, 562.000, dont 1.400 Européens; Bechuanaland, 266.000, dont 1.900 Européens; Swaziland, 146.000, dont 2.700 Européens.

3. *Égypte*. — Au dénombrement du 27 mars 1937, la population de l'Égypte s'est élevée à 15.904.525 habitants, dont 7.947.193 hommes et 7.957.332 femmes. En 1927, elle était de 14.217.864; en dix ans l'accroissement atteint donc près de 12 %. L'accroissement est particulièrement rapide dans les grandes villes :

Milliers d'habitants.

	1937	1927
Le Caire	1.307	1.064
Alexandrie	682	580
Port-Saïd	127	105

4. *Irlande*. — Le recensement du 27 avril 1936 effectué en Irlande (Eire) indique une population de 2.968.420 habitants au lieu de 2.971.922 en 1926. Cette légère diminution est due à l'émigration qui, quoique plus faible qu'auparavant, reste encore très importante et compense l'excédent des naissances sur les décès.

En Irlande du Nord, le recensement du 28 février 1937 fournit pour ce territoire une population de 1.279.753 habitants (chiffre provisoire) contre 1.256.561 en 1926.

Le mouvement de dépopulation des campagnes reste très marqué : les districts urbains sont à peu près les seuls à enregistrer des accroissements notables de population : Dublin passe de 404.094 à 468.103 habitants et Belfast de 415.151 à 438.112 habitants.

5. *Nouvelle Zélande*. — Au recensement du 24 mars 1936, la population d'établit à 1.573.810 habitants (799.089 hommes et 774. 721 femmes) dont 82.326 Maoris. Les villes principales sont : Auckland (102.000 habitants; 212.000 avec les faubourgs); Wellington (116.000; 150.000 avec les faubourgs) et Christchurch (92.000; 133.000 avec les faubourgs).

La Nouvelle-Zélande a sous sa dépendance un certain nombre de territoires ayant la population suivante : Samoa occidentale, 56.000 habitants; îles Cook et Nine, 16.350; îles Tokelan, 1.170.

6. *Siam*. — D'après le dernier annuaire statistique du Siam, les résultats provisoires du recensement du 23 mai 1937 fournissent une population de 14.464.000 habitants, au lieu de 11.506.000 en 1929 : l'accroissement atteindrait donc 29 % en huit ans, ce qui correspond à un taux annuel voisin de 3 %. La population de Bangkok est passée de 530.000 à 681.000 habitants.

V. — *Mesures pour encourager la natalité.*

1. *France*. — Le Gouvernement a pris par décrets-lois un certain nombre de mesures destinées à encourager la natalité :

a) Création d'une caisse nationale de compensation des allocations familiales versées à leurs personnels par les départements, communes, établissements publics départementaux et communaux. Cette Caisse va permettre aux fonctionnaires intéressés de toucher les allocations auxquelles ils ont droit depuis le 1^{er} janvier 1937;

b) Extension des allocations familiales aux exploitants agricoles et artisans ruraux, non assujettis à l'impôt sur le revenu : ils reçoivent pour tout enfant à charge, à partir du second, une allocation égale à celle accordée pour les salariés agricoles du même département. Les exploitants et artisans ruraux sont tenus de s'affilier à une caisse d'allocations agricoles et d'y verser une cotisation basée sur le taux moyen des cotisations des employeurs dans le département. Pour les exploitants dont le revenu retenu pour l'impôt sur les bénéfices agricoles est inférieur à 500 francs, l'affiliation est facultative, mais les allocations ne sont attribuées qu'après une année de cotisation. Les caisses de compensation agricoles reçoivent des subventions de

l'État s'élevant à 400 millions de francs. Ce régime doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1939.

D'autre part, un autre décret aménage le régime existant pour les salariés agricoles : tarif réduit de cotisations pour les assujettis ayant deux enfants à charge et pour ceux qui n'emploient des salariés que moins de 75 jours par an. L'application de la loi sera contrôlée par des contrôleurs agricoles dotés des pouvoirs accordés aux officiers de police judiciaire.

2. *Italie.* — Un décret-loi du 21 août 1937 a précisé les mesures décidées auparavant par le Conseil des Ministres. Ces mesures sont de quatre sortes :

a) Prêts au mariage, institués pour trois années à partir du 1^{er} juillet 1937. Leur montant est de 1.000 à 3.000 liras. Les époux doivent être Italiens, âgés de moins de 26 ans et avoir un revenu annuel global inférieur à 12.000 liras. Remboursement du prêt sans intérêt en cent mensualités égales à partir du sixième mois de mariage, sauf en cas de grossesse de l'épouse. Remise de 10 % à la naissance du premier enfant vivant et viable, de 20 % pour le deuxième, de 30 % pour le troisième, de 40 % pour le quatrième.

Le nombre des prêts accordés du 1^{er} juillet 1937 au 31 janvier 1938 s'est élevé à 12.410; leur montant moyen est voisin de 1.700 liras.

b) Dégrevements fiscaux : augmentation des déductions à la base à partir du cinquième enfant dans le calcul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt communal locatif; extension de l'impôt sur les célibataires; exonération des frais d'études.

c) Dispositions spéciales aux fonctionnaires : chaque naissance entraîne une augmentation de classe; conditions spéciales d'admission pour les hommes mariés.

d) Protection des femmes fonctionnaires en état de grossesse.

VI. — Nombre moyen d'enfants par ménage.

Dans le *Siècle médical* des 15 et 22 janvier 1938, notre collègue M. Marcel Moine a publié une fort intéressante étude : « Comment combattre l'anémie démographique française ». Toutefois un point particulier a retenu notre attention : constatant qu'en France sur 100 naissances féminines vivantes, il n'y a en moyenne que 77,5 survivantes entre 15 et 49 ans, parmi lesquelles 47,1 sont mariées, l'auteur en conclut que pour assurer le renouvellement des générations, c'est-à-dire donner naissance à 104 garçons et 100 filles, chaque ménage devrait avoir en moyenne $\frac{204}{47,1} = 4,33$ enfants vivants.

Le quotient ainsi calculé ne nous paraît pas devoir représenter le nombre moyen des enfants par ménage. En effet :

a) Une partie des naissances sont illégitimes (de 7 à 8 %);

b) La moyenne du nombre des femmes mariées en âge de reproduction ne coïncide pas avec le nombre des ménages susceptibles de posséder des enfants qui comprend en outre les femmes veuves et divorcées et les hommes veufs. D'autre part, le calcul doit porter exclusivement sur les personnes sortant de la période de procréation et non sur les femmes de tous âges entre 15 et 49 ans, parmi lesquelles la proportion des mariées est très variable; en outre, la fécondité n'est terminée que pour les femmes de 49 ans.

Effectuons le calcul en tenant compte de ces remarques et en utilisant les tables de survie de la population française par état matrimonial (1) et les tables de fécondité (2) :

1. Sur 100.000 naissances féminines vivantes, le nombre des survivantes à 50 ans et de 72.932, dont 5.898 célibataires, 54.341 mariées, 10.655 veuves et 2.038 divorcées. Seules les célibataires ne sont pas susceptibles d'avoir des enfants légitimes : restent 67.034 ménages. Pour avoir le nombre des ménages issus d'une génération

(1) Tables nouvelles relatives à la population française, *Bulletin de la S. G. F.*, janvier 1938, p. 299.

(2) Tables de nuptialité et de fécondité pour la France 1930-1932, *Bulletin de la S. G. F.*, janvier 1937, p. 324.

de 100.000 filles, réalisés avant 50 ans et subsistants ou non à cet âge, il faut ajouter au nombre précédent l'effectif des hommes veufs dont les femmes décédées devraient entrer dans leur 51^e année; nous admettrons que les hommes ont en moyenne 4 ans de plus que leurs épouses : il y a 4.047 hommes veufs de 54 ans. Au total, le nombre des ménages s'établit à 71.081; arrondissons ce nombre à 71.400 pour tenir compte des cas où les deux époux sont décédés avant d'atteindre l'âge de 50 ans.

2. Pour déterminer le nombre global des naissances légitimes produites dans les conditions actuelles par la génération envisagée, appliquons aux effectifs des femmes mariées de chaque âge les taux de fécondité légitime : on obtient ainsi 176.830 naissances légitimes. En opérant de même les produits à chaque âge des taux de fécondité illégitime par les nombres de femmes mariables, le nombre des naissances illégitimes s'établit à 14.400, soit au total 191.230 naissances.

Or, pour assurer le renouvellement de la génération, il faudrait 204.000 naissances; pour atteindre ce résultat, agissons uniquement sur les naissances légitimes : leur effectif devra s'élever à $204.000 - 14.400 = 189.600$. Dans ces conditions, chaque ménage devra produire en moyenne $\frac{189.600}{71.400} = 2,66$ enfants vivants.

Dans l'exemple étudié de la population française vers 1931, le nombre moyen d'enfants par ménage s'établit à $\frac{176.830}{71.400} = 2,48$.

Pierre DEPOID.
